

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## RÉUNION DU 07 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION :  
31 août 2023

DATE D’AFFICHAGE :  
31 août 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

L’an deux mil vingt-trois, le sept septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, s’est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal COUTEY, Maire.

Etaient présents :

Anne-Marie BRETELLE, Pascal COUTEY, Mathieu DELALONDRE, Clément FONTAINE, Frédéric LEROUX, Maël MORELLI,

Absents excusés : Clément COTTARD, Sophie FREMONT (pouvoir à Clément FONTAINE), Sébastien HOMONT, Eric LARRAY, Alain RENAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Frédéric LEROUX a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

### **1. Plan d’aménagement et de développement durables**

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, en accord avec tous les maires, travaille actuellement à l’élaboration d’un Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi se compose d’un rapport de présentation, un Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement écrit, des documents graphiques de des annexes. Une fois approuvé, il se substituera aux documents d’urbanisme communaux et constituera le document de référence pour la délivrance des autorisations d’urbanisme dont chaque maire a la responsabilité.

Chaque commune doit organiser un débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

Le Maire présente au conseil les 3 axes et orientations majeurs ainsi que les défis du PADD à savoir faire entrer le territoire dans l’ère post-carbone, adapter la façon d’aménager et répondre aux besoins des habitants et de ceux qui participent à la vie du territoire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte des orientations générales du PADD.

### **2. Plan Mobilité**

Par délibération du 1er avril 2021, la Communauté Urbaine a lancé la révision du « Plan Mobilité » de son territoire.

A l’issue des phases d’études et de concertation, le conseil communautaire a arrêté le 1er juin le projet de ce plan de mobilité révisé.

Conformément à l’article L1214-15 du code des transports, le projet est soumis pour avis aux conseils municipaux avant enquête publique.

M. le Maire présente au conseil les grandes lignes du Plan Mobilité.

Le conseil prend acte du dossier. Aucune observation n’a été formulée.

### **3. Panneau cauchois**

M. le Maire propose la mise en place de panneaux d’entrée de village en cauchois. La direction des routes est favorable. Des renseignements vont être pris pour trouver le nom de Pierrefiques en cauchois ainsi que le coût prévu.

Le conseil est favorable à cette proposition.

### **Informations diverses**

- La date du repas des aînés est fixée au samedi 20 janvier 2024.

- M. le Maire informe que l'antenne de télérelève Suez a été démontée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51.

Fait et validé par le secrétaire de séance le 11 août 2023.

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, L'Adjoint et Les Conseillers Municipaux,

|                    |               |                     |
|--------------------|---------------|---------------------|
| Pascal COUTEY      |               | Clément COTTARD     |
| Alain RENAUT       |               | Clément FONTAINE    |
| Mathieu DELALONDRE |               | Anne-Marie BRETELLE |
| Sébastien HOMONT   | <i>absent</i> | Sophie FREMONT      |
| Frédéric LEROUX    |               | Maël Morelli        |
| Eric LARRAY        | <i>absent</i> |                     |